



Longvic, le 5 septembre 2013.

## Communiqué de presse

### **Quand la filière Viande de Cheval rime avec cheval de trait : qualité, traçabilité et avenir...**

Dramatique cette dernière affaire « viande de cheval »... Quoi de plus désopilant, à l'heure où la traçabilité des produits agricoles constitue le fer de lance de l'Europe Agricole, que de voir des animaux identifiés « non consommables » entrer pourtant dans la chaîne alimentaire... ??? Serions-nous donc les victimes d'un système mafieux de gestion de nos abattoirs ?

La filière du cheval de trait s'indigne de ces pratiques peu scrupuleuses, éloignées de toute préoccupation de la santé du consommateur. Et pour cause ! Elle a dans cette affaire plus que son mot à dire !

Le Cheval de Trait représente 9 races en France, pour un cheptel de 11 000 naissances par an, dont 80% sont destinés à la consommation humaine, et sans laquelle les races disparaîtraient.

Quel est cet élevage ?

- Un élevage de qualité, répondant à la notion de bien-être animal : des animaux élevés de manière extensive, au pré sous leur mère lorsqu'ils sont poulains, puis à l'herbe jusqu'à l'âge de leur abattage (entre 8 et 22 mois).
- Une traçabilité systématique : des animaux possédant tous une puce électronique à laquelle se rattache un carnet sanitaire où est inscrit chaque traitement médicamenteux.
- Une production de viande saine : peu grasse, sans cholestérol et riche en fer, elle est la viande de premier choix recommandée dans les régimes.
- Un élevage répondant à un besoin sociétal d'entretien du territoire (zone de déprise agricole) et d'animation du tissu rural (concours, manifestations, foires...).

Seul bémol : la quasi-totalité de cette production de viande noble est exportée vers l'Italie... Pourquoi produire une telle qualité en France, l'exporter, et consommer en premier lieu des sous-produits des filières voisines à vocation avant tout sportive... ?

L'élevage du cheval de trait en France répond à toutes les aspirations de la société moderne. Mais il nous faut l'aide de l'Etat afin de pouvoir enfin renseigner le consommateur sur ce qu'il achète précisément !

Aussi, France TRAIT et ses 9 associations de races de chevaux de trait demandent à l'Etat de :

- Accentuer les contrôles des papiers et puce des chevaux à leur entrée en abattoir,
- Rendre l'étiquetage du produit obligatoire, avec les mentions : type de produit (race et âge), origine géographique (naissance, élevage, abattage, découpe).
- Travailler encore à l'amélioration des conditions d'abattage des chevaux.
- Au nom du principe de précaution, stopper toutes importations de viande de cheval.

Nos éleveurs de chevaux de trait français produisent une viande de qualité, répondant aux concepts modernes de sécurité sanitaire, diététique, biodiversité et bien-être animal. Ils souhaiteraient tant la voir consommée en France...